



Litige caution et diffamation

Par **stratiflette**, le **16/04/2010 à 14:59**

Bonjour,rrnrnJ'ai quitté il y a deux mois un logement insalubre, avec des champignons et des moisissures sur les murs ainsi qu'une fuite d'eau causée par une cuvette des toilettes fêlée.rnrnLa propriétaire ayant fait l'état des lieux seule et nous l'ayant fait signer dans un bar, je me suis aperçue de ces problèmes seulement à l'emménagement.rnUne semaine après, je lui ai notifié par téléphone et par recommandé, photos à l'appui , l'état de ses toilettes ainsi que la présence des champignons et moisissures.rnrnN'ayant aucune réponse, durant un an et demi, j'ai payé mon loyer régulièrement et sérieusement. rnrnEtant jeune, il m'est arrivé de recevoir des amis en soirées. Personne n'est jamais venu se plaindre du bruit mais nous avons reçu une fois une lettre recommandée nous demandant de faire moins de bruit, ce que nous avons fait. Jamais la police n'est venue.rnrnLe jour de l'état des lieux de sortie, la propriétaire l'a signé sans problème puisque l'appartement était parfait. Deux mois après, toujours pas de remboursement de la caution. Après deux rappels par recommandé de ma part, je reçois à ce jour une lettre où elle m'accuse d'avoir tagué ses toilettes, tenu des propos homophobes et falsifié des "relevés edf suez" (alors que j'ai toujours laissé entrer les techniciens pour les relevés de compteur".rnrnCette lettre est agressive et diffamatoire. Elle compte engager une procédure.rnQue dois-je faire?

Par **fabienne034**, le **16/04/2010 à 17:50**

bonjour, rnrnentamer la procédure avant ellernrnpour tout savoir sur le bail de logementrnrn<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>rnrnil fait saisir le juge de proximitérnrnpour tout savoir sur la procédure:rnrn<http://www.fbls.net/TINFO.htm>